

VILLE DE WITTENHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WITTENHEIM
DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Wittenheim, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur convocation adressée par le Maire, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités (CGCT).

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- HOMÉ Antoine
- VALLAT Marie-France
- RICHERT Philippe
- RUNZER Catherine
- HAAS Albert
- LONDERO Livia
- KOEHL Arnaud
- LAGAUW Brigitte
- OBERLIN Alexandre
- KIRY Christiane-Rose
- RUBRECHT Joseph
- LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine
- CASTILLON Didier
- ANZUINI Thérèse
- PARRA Pierre
- RENCK Ginette
- WEISBECK Joseph
- GASSER Sonia
- KAIDI Hechame
- ARSLAN Alexandra
- KNECHT-WALKER Francis
- ANOU Ouijdane
- WERSINGER Alain
- ROZMARYNOWSKI Joseline
- MEKRAZI Jomaa
- DUFFAU Philippe
- RIFFENACH Claudette
- CIRILLO Raffaele
- BLECH-HAGENBACH Catherine
- SCHONECKER Rémy
- BUSSLER Ghislaine
- PICHENEL Patrick
- SCHAFFHAUSER Sylvie

Ordre du jour**Sous la présidence du Maire en exercice**

1. Installation des Conseillers Municipaux élus le 30 mars 2014.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Sous la présidence du Doyen du Conseil Municipal

3. Election du Maire.

Sous la présidence du Maire élu

4. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire.
5. Election des Adjoints au Maire.
6. DIVERS.

Sous la présidence du Maire en exercice

MONSIEUR LE MAIRE ouvre la séance à 17 h 30 en saluant l'ensemble des élus sortants, les représentants de la presse locale et l'administration municipale sous la direction de Madame Laurence FAYE.

Il s'adresse ensuite à l'Assemblée en ces termes :

« En tant que Maire sortant, il m'appartient de vous accueillir.

J'adresse tout d'abord mes chaleureuses salutations à nos invités, et notamment Madame Lucille RICHERT, Monsieur Jean-Pierre CHAMIK, Madame Annie ZWINGELSTEIN, Monsieur Christian GRACCO, et les élus des communes voisines et amis ici présents :

- Monsieur Maurice GUTH, Maire de Battenheim,
- Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire de Bollwiller,
- Monsieur Francis DUSSOURD, Maire de Ruelisheim,
- Monsieur Denis MEYER, Maire de Sultz, accompagné par sa 1^{ère} Adjointe Madame Pascale MUNCH,
- Monsieur Thierry BELLONI, Maire de Staffelfelden,
- Monsieur Yves GOEPFERT, Maire de Wittelsheim, accompagné par son Adjointe Madame Christine DHALLENNE,
- Madame Cléo SCHWEITZER, Conseillère Régionale,
- Monsieur Pierre VOGT, Conseiller Général,
- Monsieur Denis WIESSER.

Je salue également les élus, ainsi que leur famille et leurs proches. Je vous salue enfin tous, citoyens venus nombreux assister à cette séance d'installation du nouveau Conseil Municipal de Wittenheim.

Je veux vous exprimer d'ores et déjà ma grande joie et mon bonheur en cette circonstance. J'aurai l'occasion de m'exprimer largement après le scrutin, mais je souhaitais d'emblée dire un grand merci à tous : aux citoyens de Wittenheim, à mon équipe, à mon comité de soutien et à ma famille.

Je tiens à souligner aussi que cette intervention marque la fin d'un mandat qui se caractérise par un bon bilan, et je veux remercier ici les élus sortants.

Voici comment va se dérouler la séance :

- je vais avoir la charge, en tant que Maire sortant, d'installer les nouveaux élus, et de désigner le secrétaire de séance,
- la présidence de la séance reviendra ensuite au doyen d'âge, Monsieur Albert HAAS, qui fera procéder à l'élection du Maire,
- le nouveau Maire prendra enfin la présidence, et fera procéder à l'élection des Adjointes.

Après ce bref propos d'accueil et d'organisation, je vous invite à entamer notre ordre du jour. »

POINT 1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLUS LE 30 MARS 2014

MONSIEUR LE MAIRE expose :

Je me propose à présent d'aborder l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal par le point 1, à savoir l'installation des Conseillers Municipaux élus le 30 mars 2014.

Pour ce faire, je vous donne lecture du procès-verbal consignant les résultats des élections municipales qui vaut également appel nominal des Conseillers Municipaux élus.

A l'appel de son nom, j'invite chaque Conseiller présent à signaler sa présence.

Ont été proclamés élus du Conseil Municipal de Wittenheim à l'issue du 2^{ème} tour de scrutin des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 :

POUR LA LISTE « ENTENTE CITOYENNE POUR WITTENHEIM »

- Antoine HOMÉ
- Marie-France VALLAT
- Philippe RICHERT
- Catherine RUNZER
- Albert HAAS
- Livia LONDERO
- Arnaud KOEHL
- Brigitte LAGAUW
- Alexandre OBERLIN
- Christiane-Rose KIRY
- Joseph RUBRECHT
- Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI
- Didier CASTILLON
- Thérèse ANZUINI
- Pierre PARRA
- Ginette RENCK
- Joseph WEISBECK

- Sonia GASSER
- Hechame KAIDI
- Alexandra ARSLAN
- Francis KNECHT-WALKER
- Oujidane ANOU
- Alain WERSINGER
- Joseline ROZMARYNOWSKI
- Jomaa MEKRAZI

POUR LA LISTE « WITT'DEMOCRATIE CITOYENNE »

- Philippe DUFFAU
- Claudette RIFFENACH
- Raffaele CIRILLO
- Catherine BLECH-HAGENBACH
- Rémy SCHONECKER
- Ghislaine BUESSLER

POUR LA LISTE « SERVIR WITTENHEIM »

- Patrick PICHENEL
- Sylvie SCHAFFHAUSER

Je déclare donc installés dans leur fonction, en ce moment précis, les Conseillers Municipaux que je viens de citer et dont le mandat a pris naissance le 30 mars 2014, au moment de la proclamation de leur élection, proclamation que j'ai faite en ma qualité de Président du bureau de vote centralisateur des élections municipales de WITTENHEIM.

Il me reste encore à soumettre à votre approbation le point 2 de l'ordre du jour relatif à la désignation d'un secrétaire de séance.

POINT 2 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant qu'il ne soit procédé à l'élection du Maire, il appartient au Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nommer un ou plusieurs de ses membres comme secrétaire de séance, étant précisé que des auxiliaires peuvent être adjoints aux secrétaires nommés, auxiliaires pris en-dehors des membres du Conseil Municipal et qui assistent à la séance mais sans participer aux délibérations.

Comme de tradition, je vous propose que la fonction de secrétaire de séance soit assurée par le plus jeune membre du Conseil Municipal, en l'occurrence Madame ANOU, et que les agents communaux présents fassent office d'auxiliaires.

Les agents communaux devant satisfaire à leurs obligations d'assistance aux élus, et ils le font volontiers, je m'adresse donc uniquement à Madame ANOU pour lui demander si elle accepte la fonction que je lui propose.

Madame ANOU acceptant la fonction de secrétaire de séance, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce cadre relatif au secrétariat de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- confie le secrétariat à Madame ANOU, la plus jeune membre du Conseil Municipal, et lui adjoint le personnel communal présent comme auxiliaire.

MONSIEUR LE MAIRE cède maintenant la présidence au doyen de l'Assemblée, Monsieur HAAS, pour la suite de l'examen de l'ordre du jour.

Sous la présidence du Doyen du Conseil Municipal

Monsieur HAAS, Conseiller Municipal, expose :

« Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, Chers Collègues.

De par mon âge, je me trouve être, en effet, le doyen de notre Assemblée.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal ».

Ceci me vaut donc de présider le Conseil Municipal pendant une durée certes très courte mais ô combien importante pour la vie de notre ville puisqu'il s'agit d'en élire le Maire.

Cela représente naturellement pour moi un grand honneur ainsi qu'un évènement tout à fait exceptionnel.

Je voudrais saluer l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux fraîchement élus et les féliciter, mais gardons aussi une petite pensée pour tous les candidats qui n'ont malheureusement pas eu le bonheur d'être élus.

Je souhaite que le nouveau Conseil Municipal puisse travailler dans un esprit d'entente, de respect et de sérénité, en pensant en permanence à notre ville et au bonheur de nos concitoyens. »

POINT 3 - ELECTION DU MAIRE

Monsieur HAAS expose :

J'en viens maintenant au point 3 de notre ordre du jour, à savoir l'élection du Maire.

Les règles pour l'élection du Maire sont édictées par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigés :

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».

Avant de faire l'appel des candidatures à la fonction de Maire, je souhaiterais que deux Conseillers Municipaux veuillent bien accepter d'assumer la fonction d'assesseurs et donc de procéder aux opérations de dépouillement qui seront effectuées sur la table centrale où Madame BIXEL et Monsieur GYORGY, agents communaux qui les assisteront, vont prendre place.

Madame GASSER et Monsieur WEISBECK acceptent d'assumer cette fonction d'assesseurs.

Monsieur HAAS les invite, dès qu'ils auront voté, à rejoindre la table centrale où seront effectuées les opérations de dépouillement.

Puis Monsieur HAAS invite les candidats à la fonction de Maire à se faire connaître.

Madame VALLAT, au nom de la liste « Entente Citoyenne pour WITTENHEIM », propose la candidature de Monsieur Antoine HOMÉ à la fonction de Maire.

Monsieur HAAS prend acte de cette déclaration et constate qu'il y a un candidat à la fonction de Maire, en l'occurrence Monsieur Antoine HOMÉ.

Puis il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Pour les opérations de vote, les Conseillers Municipaux disposent de bulletins en papier blanc, qu'ils voudront bien utiliser en y inscrivant, le cas échéant, le nom du candidat de leur choix.

Ils sont invités à mettre le bulletin dans l'enveloppe mise à leur disposition et, à l'appel de leur nom, à la glisser dans l'urne qui leur sera présentée. Le nombre des Conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote à l'appel de leur nom est enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du Code Electoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

ELECTION DU MAIRE - Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote de l'élection du Maire a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
d) Nombre de suffrages exprimés (b – c)	27
e) Majorité absolue	14

A obtenu Monsieur Antoine HOMÉ, vingt-sept voix (27).

Monsieur Antoine HOMÉ, ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire de la Ville de WITTENHEIM et est immédiatement installé.

Madame Lucille RICHERT, Adjointe au Maire Honoraire, remet l'écharpe au nouveau Maire et lui adresse ses plus sincères félicitations :

« Entourée par Christian GRACCO et Jean-Pierre CHAMIK, Adjoints Honoraires, c'est avec fierté et reconnaissance que je te remets cher Antoine, au nom du suffrage universel, l'écharpe qui te désigne comme Maire de la Ville de Wittenheim.

Tu sauras comme tu l'as fait jusqu'à présent en être digne et porter nos valeurs. Tu continueras avec talent et abnégation à gérer notre commune. Merci pour tout. »

Enfin, Monsieur le Doyen invite Monsieur HOMÉ, Maire, à prendre la présidence de l'Assemblée.

Sous la présidence du Maire élu

MONSIEUR LE MAIRE s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Je tiens tout d'abord à remercier à nouveau les citoyens de Wittenheim pour leur confiance renouvelée, et tout particulièrement les 2886 électeurs qui ont apporté leurs suffrages à la liste « Entente Citoyenne pour Wittenheim » que j'ai eu l'honneur de conduire. Avec une victoire nette et sans bavure, les électeurs ont affirmé leur volonté de poursuivre le travail mené durant six ans avec une équipe sérieuse et compétente.

Je remercie l'ensemble de mes colistiers qui ont été très remarquables, celles et ceux qui ont été élus, celles et ceux qui ne l'ont pas été et qui ont participé à l'aventure. Je remercie l'ensemble de mon comité de soutien, je remercie mon directeur de campagne et Adjoint Honoraire Christian GRACCO, présent parmi nous avec son épouse. Son expérience, sa fidélité, ses qualités humaines font de lui un homme de confiance, je le remercie pour sa grande disponibilité durant cette campagne électorale. Je remercie également très chaleureusement Madame Lucille RICHERT et Monsieur Jean-Pierre CHAMIK qui viennent avec Christian de me faire l'honneur de me remettre l'écharpe, ce qui me va droit au cœur. Ils m'ont toujours apporté leur soutien sincère et entier, et à travers eux évidemment mes pensées vont notamment vers Roger ZIMMERMANN et Paul ZWINGELSTEIN, parce que c'est cette histoire que nous continuons. Je les remercie de leur présence fidèle, merci les amis. Et comme il faut bien financer une campagne, il faut un bon mandataire financier, permettez-moi de remercier Luc LICHTLÉ, sans lequel rien n'aurait été possible. Enfin, je remercie ma famille qui m'a toujours accompagné durant cette campagne.

Je tiens pour débiter cette allocution à faire un retour d'analyse rapide sur cette campagne, car en effet dans un contexte politique, social et économique très difficile, les résultats obtenus par la liste « Entente Citoyenne pour Wittenheim » que je conduis ont été très bons, et cette élection a été couronnée d'un beau succès. Nous pouvons donc nous féliciter d'une victoire nette et d'une forte légitimité démocratique pour notre équipe. Cette campagne pourtant a été très rude pour mon équipe, pour nos familles et pour moi-même, voire même éprouvante. A cet égard, je tiens à relever le bon esprit de débat républicain que nous avons eu avec Monsieur Patrick PICHENEL et ses colistiers.

Par contre, je le dis ce soir car il faut tourner une page, il faut rassembler, il faut construire pour l'avenir, je regrette et je ne suis pas le seul à le regretter, que d'autres mais pas tous, certaines personnes ont mené une campagne inutilement agressive, on aurait pu éviter des pics de tension qui ne sont pas nécessaires en démocratie. Je suis un partisan d'une démocratie apaisée, je souhaite que certains tirent les leçons de ces excès, ainsi les attaques personnelles indignes contre le Maire, les pressions exercées sur certains citoyens ou les fractures créées à dessein dans certains quartiers ne sont pas une bonne chose parce que nous avons à travailler tous ensemble pour l'avenir de Wittenheim. Je demande donc que les uns et les autres reprennent leurs esprits et que nous soyons vraiment dans une logique de calmer le jeu, le scrutin est derrière nous, j'appelle à un bon esprit collectif. J'ai une pensée amicale pour Francis KNECHT-WALKER qui a été victime de ce climat nauséabond, et dont le véhicule a été dégradé tandis que j'étais l'objet d'insultes ignobles. Je salue aussi, au-delà de nos différences, l'esprit républicain de Monsieur PICHENEL qui s'est vu jeter un tee-shirt au visage dimanche dernier, ce qui n'est pas admissible. Personne n'a de leçon à recevoir et certainement pas « L'Entente Citoyenne pour Wittenheim », nous avons toujours refusé les méthodes agressives, nous avons une conception de la démocratie apaisée et il faut éviter en particulier dans les débats toutes phraséologies excessives, j'ai entendu certains parler d'UMPS, c'est quelque chose qu'il faut éviter, qui est très marqué, et je souhaite qu'à Wittenheim on recentre le débat, et encore une fois qu'on soit dans une logique de démocratie apaisée et qu'on fasse honneur à notre ville et à son image.

Aujourd'hui, j'appelle au calme, au respect et à l'apaisement. Nous devons poursuivre le travail dans un esprit républicain afin de répondre avec honneur à la confiance qu'ont placée en nous nos concitoyens. Nous poursuivrons le travail engagé avec une grande détermination. Le projet que la population a validé est ambitieux, et sa mise en œuvre sera ouverte à toutes les bonnes volontés. Dans la droite lignée de mes prédécesseurs, Roger ZIMMERMANN et Paul ZWINGELSTEIN auxquels je dois beaucoup, nous poursuivrons notre projet avec une équipe de rassemblement composée de personnes compétentes et représentatives de tous les quartiers de Wittenheim.

Pour ce mandat 2014-2020, nous mettrons toute notre énergie dans la mise en œuvre de notre programme afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants par :

- 1) La poursuite d'une gestion financière rigoureuse et la reconduction de notre politique de modération fiscale. Nous préserverons également les grands équilibres budgétaires et nous maîtriserons l'endettement, tout cela afin d'investir pour l'avenir. Nous n'oublierons pas de soutenir notre commerce de proximité, véritable poumon économique de notre centre-ville, et nous mettrons en place des actions de redynamisation de notre marché. Enfin, nous veillerons sur l'avenir de nos zones économiques et la préservation de notre tissu industriel.
- 2) Nous privilégierons la qualité de vie et le développement durable de notre ville : en sauvegardant notre patrimoine naturel et agricole, en promouvant les équipements durables et les modes de transports doux.

- 3) Nous poursuivrons notre travail dans le cadre de la démocratie de proximité qui est déjà un réel succès, en reconduisant les actions des différents Conseils et commissions, en développant l'e-administration et en généralisant la fibre optique dans tous les quartiers de Wittenheim.
- 4) Nous œuvrerons avec force pour la sécurité de tous et le bien vivre ensemble. Sur ce point, nous allons parfaire le dispositif de vidéoprotection en collaboration avec les forces de l'ordre. Nous veillerons également à l'avancement du nouveau projet de commissariat et nous défendrons les valeurs républicaines avec force.

Permettez-moi de faire une petite parenthèse à ce sujet, et de reprendre un passage du discours prononcé il y a six ans dans cette même salle par l'un des membres d'une équipe adverse qui se reconnaîtra sans doute : « *La République dont le cadre laïc est nécessaire à la préservation de la liberté de conscience et à l'épanouissement des spiritualités religieuses et athées, la République en la matière faisant preuve de retenue, de réserve, de neutralité, n'accordant la primauté ni aux unes ni aux autres, dont le cadre laïc est indispensable pour contrecarrer le danger que représentent pour notre société le repli sur soi, le repli sur des identités fermées, la communautarisation* ». Je fais le vœu sincère que les paroles prononcées ici il y a six ans par certains qui se reconnaîtront prennent tout leur sens ce soir, et qu'elles les amènent à la réflexion.

- 5) Pour reprendre le fil de notre programme, nous mettrons au premier plan l'éducation et la jeunesse : en réalisant le nouveau Centre Social et Familial, en confortant le rôle et la place du Conseil Municipal des Enfants et de la Commission Ados. Nous poursuivrons le programme d'équipement de nos écoles et nous maintiendrons, comme nous l'avons promis, la gratuité des temps d'activité péri-éducatifs. Nous créerons en collaboration avec m2A un nouveau périscolaire pour Pasteur-La Forêt, et augmenterons les places à la crèche « *Les Petits Chaperons Rouges* ».
- 6) Nous préserverons le lien social si fort à Wittenheim par :
 - le maintien des services à destination des aînés ;
 - la poursuite du partenariat avec la maison de retraite et la rénovation de la Résidence « Beau Séjour » ;
 - la création d'une unité de jour pour les malades d'Alzheimer ;
 - l'encouragement aux maisons médicalisées et à l'installation de médecins ;
 - et enfin la poursuite de nos actions d'insertion et de solidarité en lien étroit avec la nouvelle Maison de la Solidarité.
- 7) Pour finir, nous soutiendrons le sport, la culture et le patrimoine de notre Ville. Tout cela passera par le soutien aux clubs et à la vie associative, la finalisation du grand projet de salle culturelle et événementielle, par la poursuite de notre politique en matière d'équipements sportifs, et par l'accueil du projet de centre nautique intercommunal de m2A. Enfin, nous valoriserons notre patrimoine minier et dialectal, cher à notre bassin de vie.

Je souhaite terminer cette allocution par une conclusion personnelle. Je mesure la tâche qui est la mienne et l'investissement personnel que celle-ci demande. Aujourd'hui, je suis honoré par la confiance qu'ont mise en moi les habitants de notre ville, ainsi que par la confiance de mon équipe à mon égard, sans laquelle rien ne serait possible. On n'est jamais personne sans les autres. Je vous remercie encore pour votre mobilisation, les Wittenheimaises et Wittenheimois ont besoin de nous !

Alors, chers membres du Conseil Municipal, restons unis pour nos concitoyens et mettons-nous au travail !

Vive Wittenheim, Vive la République, Vive la France. »

Puis la séance est reprise pour la suite de l'ordre du jour.

POINT 4 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE expose :

Je vous invite maintenant à poursuivre l'examen de notre ordre du jour en abordant son point 4 : la fixation du nombre d'Adjoints.

A ce propos, je précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints au Maire en respectant le seuil défini à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigé :

« Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur. »

Ce texte de loi nous permet donc de fixer un nombre d'Adjoints au Maire dans la limite de 9.

Je rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 9 Adjoints.

Au vu de ces éléments, je vous propose de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 9.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- fixe le nombre d'Adjoints au Maire à neuf (9).

POINT 5 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE expose :

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Adjoints selon les règles édictées par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigés :

« Les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Je propose au Conseil Municipal de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, je constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire est déposée. Cette liste est jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Je propose maintenant de procéder à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle des assesseurs, Madame GASSER et Monsieur WEISBECK.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, met le bulletin dans l'enveloppe mise à sa disposition et la glisse dans l'urne qui lui est présentée.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE - Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote de l'élection des Adjoints au Maire a donné les résultats suivants :

a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
d) Nombre de suffrages exprimés (b – c)	27
e) Majorité absolue	14

A obtenu la liste conduite par Madame Marie-France VALLAT, vingt-sept voix (27).

Nom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste VALLAT Marie-France	27	VINGT-SEPT

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie-France VALLAT.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, leurs attributions respectives étant également précisées ci-après :

Mme Marie-France VALLAT
1^{ère} Adjointe

Chargée du développement durable, de l'aménagement, des projets d'équipement et des transports collectifs.

M. Philippe RICHERT
2^{ème} Adjoint

Chargé de la culture, du sport et de la vie associative culturelle et sportive.

Mme Brigitte LAGAUW
3^{ème} Adjointe

Chargée de la sécurité, de la tranquillité publique, de l'état-civil, des élections et de l'urbanisme des particuliers.

M. Arnaud KOEHL
4^{ème} Adjoint

Chargé de la rénovation urbaine, du logement, de la jeunesse et de l'emploi.

Mme Catherine RUNZER
5^{ème} Adjointe

Chargée de l'éducation et de la famille.

M. Albert HAAS
6^{ème} Adjoint

Chargé des aînés et de la santé.

Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI
7^{ème} Adjointe

Chargée du commerce, de l'artisanat, des PME, des ERP, des cultes et des associations patriotiques et de loisirs.

M. Joseph WEISBECK
8^{ème} Adjoint

Chargé du patrimoine communal et référent de proximité.

Mme Livia LONDERO
9^{ème} Adjointe

Chargée de la solidarité et des associations sociales et caritatives.

MONSIEUR LE MAIRE félicite ses Adjointes et leur remet leur écharpe d'Adjoint.

Puis, il informe l'Assemblée de la désignation de sept Conseillers Municipaux Délégués et de leurs attributions respectives, à savoir :

M. Francis KNECHT-WALKER
1^{er} Conseiller Municipal Délégué

Chargé des grands événements culturels.

Mme Thérèse ANZUINI
2^{ème} Conseillère Municipale Déléguée

Chargée de l'animation du Conseil Municipal des Enfants et de la participation démocratique des jeunes.

Mme Christiane-Rose KIRY
3^{ème} Conseillère Municipale Déléguée

Chargée de l'animation en faveur des aînés et de la culture alsacienne.

M. Alexandre OBERLIN
4^{ème} Conseiller Municipal Délégué

Chargé de la coordination de la démocratie de proximité, de la communication et de l'administration numérique.

M. Hechame KAIDI
5^{ème} Conseiller Municipal Délégué

Chargé de la politique des quartiers et de l'égalité des chances.

Mme Ginette RENCK
6^{ème} Conseillère Municipale Déléguée

Chargée des manifestations culturelles et sportives.

Mme Sonia GASSER
7^{ème} Conseillère Municipale Déléguée

Chargée des espaces verts et de l'écologie urbaine.

Observations et réclamations : NEANT

POINT 6 - DIVERS

POINT 6 A - ELUS COMMUNAUTAIRES

MONSIEUR LE MAIRE rappelle le nom des quatre Conseillers Communautaires qui siègeront à la Communauté d'Agglomération m2A :

- Monsieur Antoine HOMÉ
- Madame Marie-France VALLAT
- Monsieur Arnaud KOEHL
- Monsieur Philippe DUFFAU

L'élection de l'exécutif de m2A aura lieu le vendredi 11 avril 2014.

POINT 6 B - DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE annonce la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 14 avril 2014 à 18 h 30, et sera principalement consacré à la désignation des représentants de la commune au sein de diverses instances extérieures, ainsi qu'à la mise en place des commissions de travail du Conseil Municipal.

POINT 6 C - ALLOCUTIONS DES REPRESENTANTS DES GROUPES MINORITAIRES

Comme le veut la tradition, MONSIEUR LE MAIRE propose aux représentants des autres groupes de s'exprimer s'ils le souhaitent. Monsieur DUFFAU et Monsieur PICHENEL indiquent vouloir s'exprimer.

Monsieur DUFFAU, pour le groupe « WITT'DEMOCRATIE CITOYENNE », s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Au nom du groupe Witt'démocratie Citoyenne, je souhaite faire la déclaration suivante :

Nous remercions tous les concitoyens qui nous ont apporté leurs suffrages et ont eu la lucidité de ne pas croire les propos mensongers et diffamatoires tenus et diffusés en parallèle par les deux autres listes.

Le second tour a confirmé qu'une majorité d'électeurs souhaite un changement à Wittenheim.

Seule une campagne mensongère et nauséabonde a empêché que cette volonté manifestée très nettement au 1^{er} tour s'amplifie et obtienne la majorité des suffrages.

- Elèves livrés à eux-mêmes l'après-midi, mensonge.
- Collusion avec des promoteurs et bétonnage de Wittenheim, mensonge : alors que c'est la majorité actuelle qui a signé les permis de construire des nouveaux lotissements à Jeune-Bois et Fernand-Anna entre autres.
- Inféodé au Parti Communiste Français, mensonge : hormis que ce n'est pas une injure en France (mon père, sans être communiste, était dans la résistance FTP pour échapper aux chantiers de jeunesse de Pétain et a rejoint la 1^{ère} armée française dans un régiment de tirailleurs tunisiens pour libérer la France et notamment l'Alsace et j'en suis fier), le PCF a participé au sein du Conseil National de la Résistance et avec le Général De Gaulle à la rédaction du programme qui est à la base de notre pacte social et républicain mis à mal par les gouvernements successifs ces dernières décennies. J'ai été un temps militant, il y a plus de 24 ans, du PCF tout en étant classé parmi les rénovateurs communistes avec Maurice HAFFNER et Raphaël CIRILLO, pour démocratiser son fonctionnement et pour qu'il dénonce les camps de travail et le goulag en Union Soviétique. De ce temps je conserve le souvenir d'avoir côtoyé des camarades désintéressés animés du seul souci de défendre les salariés. Je répète donc que ce n'est pas une insulte, mais c'est un mensonge d'affirmer notre inféodation au PCF car il n'y a aucun parti politique derrière nous.
- Extension démesurée de la mosquée : deux mensonges. Il n'y a pas de mosquée à Wittenheim mais un lieu de culte musulman. Il n'y avait de notre part aucune promesse d'extension du lieu de prière. D'ailleurs, je vous informe que nous avons déposé un recours pour mensonges et diffamation ayant pu altérer la sincérité des résultats. De plus, les contacts que nous avons eus avec les responsables qui gèrent ce lieu nous ont montré qu'il n'y a pas d'intégristes contrairement à ce qui a été affirmé lors d'une réunion publique à Fernand-Anna. Au contraire, il y est cultivé des rapprochements avec les communautés chrétiennes et juives. Lors de nos contacts, nous avons insisté sur notre attachement aux valeurs de la République qui est une démocratie économique, sociale et laïque, qu'à ce titre les citoyens sont reconnus en raison de leur qualité d'être humain, en tant qu'individus, hommes et femmes à égalité de droits et de devoirs, qui prime sur l'appartenance communautaire. C'est la traduction de l'expression qui figure dans la loi de séparation des Eglises et de l'Etat :
 - 1) La République garantit la liberté absolue de conscience (liberté de croire ou de ne pas croire) ;
 - 2) La République garantit le libre exercice des cultes, connaît les religions mais ne les reconnaît pas et donc ne les subventionne pas. Par rapport à cette affirmation de principe, il n'y a pas eu de réprobation de la part de nos interlocuteurs.

Ce mensonge concernant une promesse d'extension « démesurée » du lieu de culte musulman appelé de manière démagogique et fallacieuse « mosquée » a écarté de nous de nombreux concitoyens qui se sont laissés abuser par des propos et écrits fallacieux et nauséabonds dont les auteurs n'ont pas de quoi être fiers. Aiguiser dans la société les sentiments les plus bas, surfer sur les tendances les moins nobles, monter les quartiers les uns contre les autres parce qu'on craint de perdre sa place est indigne d'un maire qui se doit d'être l'élu de tous les habitants qu'ils soient croyants ou athés, qu'ils soient juifs, musulmans, chrétiens ou libres penseurs. Un maire se doit d'être neutre vis-à-vis de toutes les conceptions métaphysiques, mais intraitable vis-à-vis de tous les intégrismes.

Qu'un candidat qui se dit socialiste s'abaisse à une telle ignominie révèle que ce qui l'intéresse c'est la place et non l'intérêt général.

On m'a traité de girouette. Je n'ai jamais dévié des valeurs républicaines qui sont les miennes et sont partagées, je l'espère, par une majorité de concitoyens.

L'important n'est pas le parti ou l'étiquette politique, mais les valeurs humanistes qui devraient animer tous les républicains convaincus. L'étiquette ne fait pas le moine et s'afficher socialiste ne garantit pas d'être aux côtés des travailleurs, des employés, des salariés en général.

Ces valeurs humanistes et républicaines sont de notre côté et ont déserté les deux autres têtes de listes.

Nos voix, nous les avons obtenues la tête haute et non au travers d'une campagne abjecte qui va laisser, pour longtemps, des traces dans les têtes. Je regrette que des compagnons en humanisme se soient rendus complices d'une telle bassesse.

Cette campagne abjecte donne du crédit à des positions extrêmes qui fragilisent le vivre ensemble dans le respect de soi, dans le respect des autres, dans le respect mutuel, dans la fraternité universelle, qui n'est pas donné une fois pour toutes mais qui se travaille au jour le jour, qui requière notre vigilance de tous les instants car il est tellement plus facile de se laisser aller à diaboliser l'autre.

Une opportunité de créer une atmosphère de concorde à Wittenheim a été gâchée pour avoir les honneurs de la 1^{ère} place. Mais retenons que l'honneur qui repose sur l'honnêteté, sur la probité, sur l'exemplarité vaut beaucoup plus que la recherche des honneurs qui reposent sur des vanités et trop souvent, comme ce fut le cas à Wittenheim, sont obtenus sur la base du mensonge, de la démagogie, de la diffamation.

Notre liste a proposé un projet reposant sur un fonctionnement républicain de notre ville, à l'inverse d'un fonctionnement monarchique que le faste digne des rois de l'ancien régime de la cérémonie d'intronisation de ce jour confirme pour le mandat en cours.

Oui à une République républicaine.

Non à une monarchie républicaine tant sur le plan national que local. »

Après cette allocution, MONSIEUR LE MAIRE répond à Monsieur DUFFAU :

« Si le ridicule tuait, vous seriez mort à l'instant. Vous n'avez rien compris, vous avez mené une campagne calamiteuse, vous avez tenté à des fins politiques de diviser les Wittenheimois, vous n'y êtes pas parvenu.

Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous. Vous avez voulu jouer avec les gens, avec leurs sentiments religieux et privés, nous, nous sommes la République et ses valeurs, nous en sommes fiers et nous n'avons pas de compte à vous rendre.

Vous n'avez rien appris, rien écouté, je me demande si vous vivez à Wittenheim ou sur la planète Sirius, et je donne la parole à Monsieur PICHENEL après avoir écouté le mauvais perdant que vous êtes. »

Monsieur KNECHT-WALKER intervient pour rappeler que le règlement intérieur interdit au public d'enregistrer les débats.

Monsieur PICHENEL, pour le groupe « SERVIR WITTENHEIM », s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Mes premiers mots iront à mes colistiers, auxquels j'adresse un message de respect, je suis fier de leur campagne. J'exprime également de belles pensées à nos partisans et à ceux qui ont voté pour Servir Wittenheim.

Dans cette élection, il n'aura échappé à personne que j'ai trébuché, mais Jacques CHIRAC disait « Pour un homme politique, le fait de trébucher est quelque chose de profondément humain ».

Servir Wittenheim qui a terminé en troisième position a décidé de se maintenir au second tour, nous avons considéré que pour Wittenheim c'était la meilleure solution pour garantir l'avenir de notre ville.

La campagne est maintenant derrière nous, la population a choisi une nouvelle équipe, nous la saluons et nous vous félicitons Monsieur le Maire, vous avec qui j'ai en commun de vraies valeurs républicaines.

Servir Wittenheim comme elle s'y était engagée servira avec passion et engagement Wittenheim comme je le fais depuis dix-neuf ans. Nous respecterons la majorité, la dignité des personnes prime sur le combat politique. »

Après cette allocution, MONSIEUR LE MAIRE répond à Monsieur PICHENEL :

« Merci Patrick PICHENEL, j'ai eu l'occasion de rappeler toute à l'heure que, contrairement à d'autres, votre campagne avait fait honneur à la démocratie, elle a été digne et je voudrais également vous remercier ».

Après ces déclarations, MONSIEUR LE MAIRE convie Madame ANOU, Secrétaire de séance, Monsieur HAAS, Doyen du Conseil Municipal, Madame GASSER et Monsieur WEISBECK, Assesseurs, à signer le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire.

Enfin, il invite toutes les personnes présentes à se rendre à la Halle au Coton où sera servi le verre de l'amitié, assorti d'un buffet.

Fin de séance : 19 h 00